

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2024-360
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2015-234 DÉCRÉTANT UN
PROGRAMME D'INCITATIFS FISCAUX FAVORISANT L'IMPLANTATION ET LE
DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES DANS LA MUNICIPALITÉ**

Prenez avis qu'à la séance ordinaire du 15 janvier 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

« Règlement 2024-360 : Règlement modifiant le règlement 2015-234 décrétant un programme d'incitatifs fiscaux favorisant l'implantation et le développement d'entreprises dans la municipalité »

Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, soit le 25 janvier 2024, et ce, conformément à la Loi.

Donné à Val-des-Sources, Québec, le 25 janvier 2024.



Georges-André Gagné,
Directeur général et greffier suppléant